

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0066952.2024.003</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SAS LE RAY BIO DISTRIBUTION</b> Adresse <b>RESSOURCES BIO 11A rue de la Forge 11A rue de la Forge 56250 Saint-Nolff</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>06 février 2024 00:19:50 +01 (Europe/Brussels)</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>01/02/2024</b> au <b>31/03/2025</b>	

DÉLIVRÉ

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Farine: Farine de Manioc	Biologique
	Farine: Farine de Patate Douce	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Ananas séchés	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Dattes Deglet Nour branchées	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Dattes Deglet Nour dénoyautées	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fleurs d'hibiscus séchées	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fruits du Jacquier séchés	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fruits secs	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Mangues séchées	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Mélange étudiant	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Raisins secs	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Amandes de cajou torréfiées au curry	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Amandes de cajou torréfiées	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Amandes de cajou	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Arachides décortiquées et torréfiées	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Arachides	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix de cajou tandoori	Biologique
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix de macadamia Chili	Biologique
Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix de macadamia	Biologique	
Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix de pécan	Biologique	
Fruit à coques, graine et préparation associée: Noix du Brésil	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Feuilles de citronnelles séchées	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Graines de Chia	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Physalis séchées	Biologique	
Sucre, mélasse et sirop: Panela	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		
<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">[https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index]</a> fait foi.</b>		